

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard01.40.58.75.00
Annonces01.40.58.77.56
Accueil commercial.... 01.40.15.70.10
Abonnements.....01.40.15.67.77
(8 h 30 à 12 h 30)

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 375 - page 561

22 - Côtes-d'Armor

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture des Côtes-d'Armor.

MAISON DES LYCEENS DU LYCEE ERNEST RENAN.

Objet : développer les relations sociales, les pratiques démocratiques et la communication dans l'établissement ; favoriser le développement de la personnalité de chacun et l'exercice de la citoyenneté ; impulser des actions collectives d'entraide et de solidarité ; valoriser la créativité, l'initiative, l'esprit d'équipe et d'entreprise ; favoriser l'expression des individus et des groupes dans la limite du respect des personnes et des biens ; lutter contre toute discrimination se fondant notamment sur le sexe, la religion, l'origine ethnique ou sociale ; la maison des lycéens est organisée, animée et gérée par les élèves.

Siège social : Lycée Ernest Renan, 2-4, boulevard Hérault, 22000 Saint-Brieuc.

Date de la déclaration : 24 janvier 2014.